Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260413-DEL_29_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **18**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **02 avril 2026**
Date d'affichage de la convocation : **02 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, DUBUC Frédéric, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, GASCOIN Laurence, HEUDES Estelle, LEBAS Sophie, LEMARIÉ Maxence, LÉVÊQUE Mickaël, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.

Absente excusée : LAURENT Eliane (a donné procuration à LEBAS Sophie).

Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; M. BESSIN Pascal a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°29-2026 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COS BREIZH

Nomenclature : 5.3 Désignation des représentants

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au COS BREIZH qui a pour objet :

- D'assurer aux adhérents une assistance morale et matérielle dans tous les cas particuliers où celle-ci se révèle nécessaire,
- D'étudier et de proposer aux structures adhérentes toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux collectifs ou individuels aux adhérents et à leurs familles,
- D'organiser et de réaliser toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux collectifs ou individuels aux adhérents et à leurs familles,
- De contribuer par tous moyens appropriés à la création et au développement d'œuvres sociales en faveur des adhérents intéressés et d'assurer la gestion de ces œuvres.

Ont été désignées à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Mme ROQUET Chantal, comme déléguée titulaire,
- ✓ Mme BLAISE Estelle, comme déléguée suppléante, au COS BREIZH.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260413-DEL_29_2026-DE

- **CHARGE** Mme le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de transmettre cette délibération au COS BREIZH.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 07 avril 2026

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille